

RENTRÉE SCOLAIRE Primaires 2020/2021

En application du guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives – post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19 établi par le ministère des sports.

Les écoles devront respecter les dispositifs suivants.

Ceux-ci pourront être modifiés en fonction de l'évolution des recommandations.

Dans le cadre de la période d'ouverture adaptée Covid19, il est demandé de suivre en plus du règlement intérieur, les consignes suivantes :

Port du masque et distanciation

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes (enseignants, encadrants agréés, AESH, ATSEM, accompagnateurs non agréés) lors de leur arrivée au centre. Il est obligatoire en dehors de l'activité physique et des douches.

Les accompagnateurs non agréés doivent rester obligatoirement dans les vestiaires et ne pas avoir de contacts avec les autres classes.

Le stationnement dans l'enceinte de l'établissement étant interdit (notamment à l'accueil), les accompagnateurs non agréés devront rester obligatoirement dans les vestiaires et ne pas avoir de contacts avec les autres classes.

Il est alors important de faire respecter par les élèves la distanciation physique d'un mètre pendant toute la durée de leur présence au centre dans la mesure du possible.

Il n'y a pas de limitation du nombre d'élèves dans une même ligne d'eau, ceci dit il est recommandé de faire respecter là encore une distanciation physique et d'éviter tout rassemblement.

A l'entrée du bassin, il sera demandé aux référents pédagogiques de remplir un document de présence sur lequel figurera également les accompagnateurs agréés.

Usage des vestiaires

Les enfants dispensés de natation doivent rester dans leur établissement dans la mesure du possible.

Un marquage sera en place dans les vestiaires afin que le partage de ceux-ci, parfois pour trois classes simultanément, soit plus évident et donc respecté.

Le respect des sens de circulation à l'entrée et la sortie des vestiaires est à respecter scrupuleusement. Les déplacements seront limités et nous favoriserons la "marche en avant" selon un circuit "vestiaires-sanitaires-douches-bassin".

Il est préférable d'éviter le croisement et le brassage des classes des différents établissements afin de permettre un traçage éventuel de cas de COVID, dans la mesure du

possible.

Ainsi, les protocoles déjà existants seront renforcé comme suit:

- Les classes du premier créneau se rassembleront côté baies vitrées après le debrief de fin de séance
- les classes du second créneau sortiront des douches et se placeront côté gradin
- les grandes sections se positionneront côté bassin d'apprentissage

A noter que:

- le port du bonnet est indispensable
- le matériel extérieur est interdit sur le bassin
- Il est fortement recommandé de laisser les serviettes dans les vestiaires
- Les lunettes sont autorisées mais celles-ci devront être désinfectées dans les bacs prévus à cet effet.
- **La douche intégrale et savonnée est obligatoire avant l'accès aux bassins.**

Utilisation du matériel

La désinfection des mains étant obligatoire à l'entrée des bassins, un flacon de gel hydroalcoolique sera placé à la sortie du pédiluve. Tout adulte ne participant pas aux séances dans l'eau (enseignants, AESH, ATSEM) devra se soumettre à cette obligation.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise.

Le respect de ces préconisations nous permettra de continuer à vous accueillir dans de bonnes conditions.

Fait à Brignais, le 10 septembre 2020,

Pour la SARL PERSEE
Valérie DE ROCHECHOUART
Gérante
(Cachet et Signature)

Pour l'établissement soclaire :
.....
Prénom,
Nom :.....
...
Fonction :.....
.....
(Cachet et Signature)